

**accordant au Conseil d'État un crédit d'étude de
CHF 3'805'000.- destiné à financer les études liées à la
transition numérique au Ministère public et à l'Ordre
judiciaire vaudois**

du 5 avril 2022

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'étude de CHF 3'805'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études liées à la transition numérique au Ministère public et à l'Ordre judiciaire vaudois.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 5 avril 2022.

La présidente du Grand Conseil:

L. Cretegny

Le secrétaire général du Grand Conseil:

I. Santucci

Date de publication : 19 avril 2022

Délai référendaire : 23 juin 2022